

CONSEIL NATIONAL DE LA CREATION D'ENTREPRISE

**RECOMMANDATIONS
DE LA COMMISSION**

**« PROMOUVOIR L'ESPRIT
D'ENTREPRENDRE ET LA CREATION
D'ENTREPRISE DANS LE SYSTEME
EDUCATIF »**

PRESIDENT DE LA COMMISSION

- **Monsieur Elie COHEN**, Professeur des Universités

PARTICIPANTS

- **Monsieur Pierre AUDIBERT**, Ministère de l'Education Nationale, Mission « aide-éducateur »
- **Madame Armelle BILLON**, Secrétariat d'Etat à l'Industrie, Direction de l'Action Régionale et de la Petite et Moyenne Industrie
- **Monsieur Christian DAURES**, Mission Régionale pour la Création d'Entreprise en Auvergne
- **Madame Béatrice DU LAU D'ALLEMANS**, Ministère de la Recherche, Direction de la Technologie
- **Monsieur Christian ETIENNE**, IUT de Châteauroux
- **Monsieur Jacques FONTAINE**, Agence Régionale de Développement Nord - Pas de Calais
- **Monsieur Jean-François GENDRON**, Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise
- **Monsieur Benoît GRANGER**, Collectif « Synergies »
- **Monsieur Jean-Michel HOTYAT**, Ministère de l'Education Nationale – Direction de l'Enseignement Supérieur
- **Madame Catherine LEGER-JARNIOU**, Responsable de la filière Entrepreneuriat à l'Université Paris-Dauphine
- **Monsieur Gabriel MADELIN**, Ministère de l'Education Nationale, Direction de l'Enseignement Scolaire, Bureau du Partenariat
- **Madame Mireille MOCCELIN**, Secrétariat d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au Commerce, à l'artisanat et à la Consommation
- **Monsieur Xavier NOEL**, co-responsable du DESS Création d'entreprises et gestion de projets innovants à l'Université de Bordeaux IV
- **Madame Marie-Françoise PARENT**, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
- **Madame Marie-France POT**, Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI)
- **Monsieur Christophe POUPART**, Neuvitec 95
- **Madame Angeline REBOUL**, Ministère de la Recherche – Direction de la Technologie
- **Monsieur Joël SAINGRE**, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
- **Monsieur Patrick SENICOURT**, Professeur à l'ESCP, initiateur des enseignements d'entrepreneuriat

COORDINATION DE LA COMMISSION

- **Madame Laurence PIGANEAU**, Agence Pour la création d'Entreprises (APCE)

2000/2001 : UN CONTEXTE NATIONAL ET EUROPEEN RICHE EN INITIATIVES

Les travaux de la commission du CNCE se sont déroulés en 2000 / 2001 dans un contexte riche en initiatives, marqué par deux éléments importants :

- une mobilisation accrue des acteurs sur le thème de l'entrepreneuriat,
- le lancement d'un projet fédérateur : l'Observatoire des pratiques et initiatives pédagogiques en entrepreneuriat.

➤ UNE MOBILISATION ACCRUE DES ACTEURS

◆ A l'échelon national

- La Direction Régionale de l'INSEE Lorraine, en partenariat avec un consortium universitaire¹ a engagé une **enquête auprès des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur** ayant créé ou repris une entreprise en 1998. Cette enquête, complémentaire à l'enquête SINE 98 (Système d'information sur les nouvelles entreprises), a pour objectifs :
 - de mieux cerner le profil des jeunes diplômés qui se sont lancés dans la création d'entreprises : type de diplômes obtenus, secteur disciplinaire, mobilité géographique, expérience professionnelle...
 - de mieux appréhender les conditions et modes d'accès à la création d'entreprises : nature de la sensibilisation, de la préparation et de l'accompagnement... afin de produire des informations au service de la mise en place d'une politique d'accompagnement plus ciblée visant à favoriser la création d'entreprises chez les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.Les premiers résultats de cette enquête devraient être publiés dans le courant du second semestre 2001.
- Le Centre d'Etudes sur les Formations d'Ingénieurs (CEFI) a organisé, le 5 juillet 2000, une manifestation intitulée « **Former des ingénieurs entrepreneurs** ». Cette journée a été l'occasion pour les écoles d'ingénieurs de faire connaître leurs expériences en matière d'entrepreneuriat et de créer des liens avec d'autres écoles sur ce sujet. Elle a donné lieu à la réalisation d'une soixantaine de fiches décrivant des actions de formation dans ces établissements.

¹ Ce consortium universitaire est constitué autour de l'Université Henri Poincaré (Nancy 1). Il comprend en outre : l'Université Joseph Fourier (Grenoble 1), l'Université Paris Sud (Paris XI d'Orsay), l'Université Louis Pasteur (Strasbourg 1).

- Le MEDEF et le Ministère de l'Education Nationale ont, de manière conjointe, lancé, en octobre 2000, « **la semaine école entreprise** ».
Durant cette semaine, de nombreuses opérations se sont déroulées sous l'impulsion des MEDEF territoriaux en relation directe avec les rectorats : accueil d'entrepreneurs dans les collèges, accueil de professeurs et d'élèves dans les entreprises, organisation de tables rondes sur des métiers, les formations, la vie quotidienne de l'entreprise et de son dirigeant, etc...
- La Conférence des Présidents d'Université (CPU) a organisé le 29 novembre 2000 une journée sur le thème de la « **sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat** ».
Cette rencontre a réuni des enseignants, des présidents d'université et leurs adjoints chargés de la valorisation et de l'entrepreneuriat, des directeurs d'écoles, des représentants de ministères, etc...
La journée a donné lieu à l'édition d'un recueil d'expériences d'universités déjà investies dans la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprise et d'activité.
- Le congrès annuel de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), qui s'est tenu les 25 et 26 janvier 2001 à Marseille avait cette année pour thème « **les grandes écoles, acteurs directs du développement économique : de la création de savoirs à la création de richesses** ».
Deux de ses forums étaient consacrés directement à l'enseignement et la formation dans le domaine de l'entrepreneuriat :
 - l'enseignement, vecteur de développement économique : la pédagogie par projet, la pédagogie entrepreneuriale, l'alternance...
 - les outils de l'entrepreneuriat et d'accompagnement de la création d'activité.

♦ A l'échelon européen

- Un forum européen intitulé « **Former pour entreprendre** », s'est tenu à Nice Sophia Antipolis les 19 et 20 octobre 2000, dans le cadre des actions concertées conduites entre les Etats membres et la Commission européenne.
Ce forum, organisé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et par les Ministères de l'Education Nationale et de la Recherche, a permis aux Etats membres de partager leurs expériences et a contribué à la diffusion des connaissances et bonnes pratiques dans le domaine du développement de l'esprit d'entreprise et des formations à l'entrepreneuriat.
Les exposés et débats étaient axés autour de trois thèmes :
 - De l'école à l'université : quelles pédagogies, quelles actions pour insuffler aux jeunes l'esprit d'entreprise ?
 - Comment l'enseignement professionnel peut-il favoriser l'initiative entrepreneuriale ?
 - Nouvelles pratiques managériales et développement de l'intrapreneuriat.

- La seconde réunion plénière du **club franco-britannique des formations supérieures à l'entrepreneuriat** s'est tenue les 9 et 10 avril 2001 à Cambridge. Ce club, créé en 1999 a pour objectif de développer l'esprit d'entreprise dans les formations de management et d'ingénieurs des deux pays, afin d'encourager des vocations et des parcours d'entrepreneurs parmi les étudiants, et de favoriser les coopérations bilatérales et multilatérales entre établissements. Les rencontres annuelles de ce club sont l'occasion de présenter et mutualiser des expériences des deux pays.
- Signalons enfin la création, par la Commission Européenne (Direction Générales Entreprises), d'un **groupe d'experts européens** dans le domaine de l'entrepreneuriat. Le travail de ce groupe consistera à définir les meilleures pratiques dans le domaine de l'éducation et de la formation à l'entrepreneuriat sur une base objective et à produire une série d'indicateurs de performances spécifiques. Ce groupe est en cours de constitution. Les premières réunions devraient se tenir dans le courant du second semestre 2001.

➤ **LE LANCEMENT D'UN PROJET FEDERATEUR : « L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES ET INITIATIVES PEDAGOGIQUES EN ENTREPRENEURIAT »**

Ce projet se situe dans le prolongement :

- des travaux menés par la Commission depuis ces trois dernières années,
- du forum européen sur les formations à l'entrepreneuriat « Former pour entreprendre »,
- du rapport réalisé à la demande de la Direction de la Technologie du Ministère de la Recherche, intitulé « les enjeux du développement de l'enseignement de l'entrepreneuriat en France ».

◆ **Ses missions**

- Contribuer à la visibilité des pratiques et initiatives pédagogiques entrepreneuriales, à tous les niveaux du système éducatif et de formation : enseignement primaire, secondaire, supérieur et formation continue.
- Diffuser ces connaissances, méthodes et pratiques.
- Evaluer l'impact et les effets des programmes de formation dans le domaine de l'entrepreneuriat et réaliser des études ponctuelles sur des sujets connexes.

Ces missions seront exercées à l'intention des étudiants et élèves (information et orientation), des pouvoirs publics (information et aide à la décision), des enseignants et responsables de projets (information et aide pédagogique), des entreprises (appui à la gestion des ressources humaines) et des collectivités.

♦ **Ses modalités de fonctionnement**

Le fonctionnement de l'observatoire repose sur un chef de projet et sur deux organes :

- **Un comité de pilotage**, regroupant les acteurs impliqués sur le sujet de l'entrepreneuriat :
 - Ministère de l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement Scolaire, Direction de l'Enseignement Supérieur),
 - Ministère de la Recherche (Direction de la Technologie),
 - Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (Secrétariat d'Etat à l'Industrie - Secrétariat d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation),
 - la Conférence des présidents d'université,
 - l'APCE,
 - l'ACFCL,
 - l'Académie de l'entrepreneuriat
 - le CDEFI.

Le comité de pilotage a pour rôle de décider des actions prioritaires et de leur financement.

- **Un comité d'experts**, chargé de donner les orientations méthodologiques et scientifiques et d'assurer, avec le chef de projet, la mise en œuvre des actions décidées par le comité de pilotage.

♦ **Ses objectifs pour l'année 2001**

- Constituer une base de données recensant les actions de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat.
- Diffuser cette base de données sur un site internet (accessible notamment à partir de la page d'accueil du site de l'APCE).

ACTUALISATION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

De nouveaux participants, ministères et experts, ont rejoint cette année les membres de la commission, témoignant d'une volonté commune de se fédérer autour de ce sujet mobilisateur et contribuant ainsi à l'actualisation et à l'enrichissement des propositions émises l'année passée (cf : annexe).

D'une manière générale, la Commission **renouvelle les recommandations émises dans son précédent rapport, visant à impulser une initiative nationale** de promotion de l'esprit d'entreprise et de la création d'entreprise dans le système éducatif, en associant largement l'ensemble des acteurs concernés.

Un accent particulier est cependant porté sur les points suivants :

➤ **LA NECESSITE DE PERENNISER L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES ENTREPRENEURIALES, EN COURS DE CONSTITUTION**

La mise en place de cet Observatoire constitue une avancée considérable :

- par son aspect fédérateur : plusieurs acteurs fortement impliqués dans le domaine de l'entrepreneuriat sont rassemblés autour de ce projet commun ;
- par ses objectifs à court terme : constitution d'une base de données nationale des actions de sensibilisation et de formation en entrepreneuriat - large diffusion des informations sur internet ;
- par les échanges qu'il sera susceptible de générer entre les praticiens.

Il est cependant important que cet Observatoire ne s'arrête pas à ce premier travail de recensement et de diffusion, mais se prolonge par une actualisation constante des données et par un travail d'analyse pour permettre de déterminer :

- les traductions et conséquences de ces actions en termes de comportements, de création d'entreprises, de création d'emplois, de développement et de diffusion des innovations,
- les principaux indicateurs d'évaluation de ces actions et formations.

➤ **LA SENSIBILISATION ET LA MOBILISATION DES CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES**

Les conseillers d'orientation-psychologues représentent , de par leurs fonctions, un relais précieux et efficace pour la promotion de l'esprit d'entreprendre. En effet :

- dans le cadre de leur mission d'accueil des jeunes en orientation professionnel, ils sont amenés à recevoir, à écouter et à observer les élèves et étudiants. Ils sont donc susceptibles de déceler, chez certains d'entre-eux, des compétences et aptitudes entrepreneuriales et leur apporter des informations adaptées.
- dans le cadre de leur mission d'éducation à l'orientation, ils sont amenés à mettre en place des activités transversales en coopération avec les enseignants, les chefs d'établissement et des partenaires extérieurs.
Certaines de ces actions peuvent être centrées sur l'esprit d'entreprendre : ateliers, concours, organisation de conférences...

➤ **LE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES RESEAUX D'ACCUEIL DES CREATEURS ET LES ENTREPRENEURS**

La Commission a déjà eu l'occasion d'évoquer cette nécessaire collaboration qui pourrait prendre diverses formes :

- organisation de stages pour des élèves du secondaire, contribution à des travaux collectifs de type TPE, contribution à des mini-travaux de recherche (études de marché, méthodologies de création...), mise en relation avec des réseaux d'accompagnement orientés vers les jeunes porteurs de projet...
- établissement d'un « guide des ressources scolaires » pour les créateurs d'entreprises, destiné à faire connaître les équipements scolaires et universitaires peu utilisés, pouvant être mis à la disposition des créateurs d'entreprises. Des actions de ce type sont déjà menées en direction des PME, notamment dans l'académie de Lyon. Il serait souhaitable de les développer et les diriger vers le public des créateurs.

➤ **LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME D'UNIVERSITE D'ETE**, européennes ou non, pour confronter les méthodes et les outils.

ANNEXE :

**PROPOSITIONS ACTUALISEES DE LA
COMMISSION «PROMOUVOIR L'ESPRIT
D'ENTREPRENDRE ET LA CREATION
D'ENTREPRISE DANS LE SYSTEME
EDUCATIF »**

Les recommandations formulées par la commission visent à favoriser une culture d'autonomie et à stimuler l'innovation, la croissance et la compétitivité.

Un tel enjeu justifie d'afficher l'expression par les pouvoirs publics, d'une volonté politique forte se traduisant par l'impulsion d'une **INITIATIVE NATIONALE** de promotion de l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprise dans le système éducatif.

Une telle initiative donnerait un cadre cohérent et lisible pour la mise en œuvre des 6 programmes d'actions proposés par la commission :

- ❶ **Organiser un réseau de promoteurs de l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprise dans le système éducatif**
- ❷ **Favoriser les échanges et partenariat entre ces acteurs**
- ❸ **Mobiliser et former les enseignants**
- ❹ **Généraliser les opérations de sensibilisation et de formation à la création d'entreprise dans les établissements**
- ❺ **Accroître l'efficacité des efforts engagés par les organismes d'enseignement supérieur et de recherche en matière d'appui à la création d'entreprise et à la formation à l'entrepreneuriat**
- ❻ **Recenser, réviser, impulser la production de matériels pédagogiques**

PROGRAMME D' ACTIONS N°1 : Organiser un réseau de promoteurs de l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprise dans le système éducatif

La mise en œuvre d'une initiative nationale de promotion de l'esprit d'entreprise suppose que soit organisé un réseau global de correspondants à l'échelon national et à l'échelon local.

La commission a identifié, dans son précédent rapport, un certain nombre d'acteurs susceptibles de constituer un tel réseau. Elle constate cependant qu'aucun promoteur n'est aujourd'hui clairement identifié au niveau de l'ensemble des rectorats et des établissements.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

1) Généraliser au niveau de chaque rectorat, une fonction de « correspondant en charge de la promotion de l'esprit d'entreprise »

Dans l'esprit de la circulaire de rentrée adressée par le Ministère de l'Education Nationale aux recteurs d'académie et chefs d'établissements en Janvier 1999, et de la Charte de l'enseignement professionnel intégré, la Commission propose de généraliser une fonction de « correspondant en charge de la promotion de l'esprit d'entreprise » dans chaque rectorat.

Les personnes en charge de cette mission pourraient notamment :

- assurer un rôle d'interface entre les enseignants et les acteurs économiques et sociaux impliqués dans les opérations de sensibilisation et de formation à la création d'entreprise,
- contribuer à l'alimentation de la base de données de l' « Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat »,
- assurer une veille inter-académies au niveau des actions,
- assurer la coordination de l'information à destination des établissements et enseignants et plus largement assurer un rôle de facilitateur pour la mise en œuvre d'actions validées en réseau,
- promouvoir auprès des conseillers d'orientation des parcours professionnels intégrant la notion de création ou reprise d'activités.

Leur profil : Enseignants impliqués dans le domaine de la sensibilisation - Contractuels ayant une bonne connaissance à la fois du monde de l'éducation nationale et du monde économique - Inspecteurs ...

2) Mobiliser les coordonnateurs et les cellules de partenariat dans les établissements sur des actions de promotion de l'esprit d'entreprendre

La circulaire de rentrée visée ci-dessus, suggère la désignation, au niveau des établissements, de « délégués aux entreprises » chargés de développer, sous tous leurs aspects, les relations avec les milieux professionnels et l'environnement local.

Afin d'inciter les établissements à mettre en place cette fonction, désormais appelée « coordonnateur », le Ministère de l'éducation nationale a publié une brochure suggérant les principales missions de celui-ci, qui s'appuierait sur une cellule de partenariat pour faciliter une implication collective.

Leur rôle pour « diffuser l'esprit d'entreprise au sein de l'établissement » est pleinement souligné.

La Commission considère que ces désignations doivent être encouragées, les délégués pouvant notamment impulser des projets d'établissement ayant pour thème la création d'entreprise, en relation avec les correspondants en charge de la promotion de l'esprit d'entreprise dans les rectorats.

3) Mobiliser les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)

Les conseillers d'orientation-psychologues représentent, de par leurs fonctions, un relais précieux et efficace pour la promotion de l'esprit d'entreprendre. En effet :

- dans le cadre de leur mission d'accueil des jeunes en orientation professionnelle, ils sont amenés à recevoir, à écouter et à observer des élèves et étudiants. Ils sont donc susceptibles de déceler, chez certains d'entre-eux, des compétences et aptitudes entrepreneuriales et leur apporter des informations.
- dans le cadre de leur mission d'éducation à l'orientation, ils sont amenés à mettre en place des activités transversales en coopération avec les enseignants, les chefs d'établissement et des partenaires extérieurs.

Certaines de ces actions peuvent être centrées sur l'esprit d'entreprendre : ateliers, concours, organisation de conférences...

PROGRAMME D' ACTIONS N°2 : Favoriser les échanges et le partenariat entre ces acteurs

Les différents acteurs susceptibles de promouvoir l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprise dans le système éducatif appartiennent à des réseaux institutionnels culturellement éloignés et géographiquement répartis sur l'ensemble du territoire.

L'organisation d'un réseau aussi composite rend difficile le repérage des initiatives et des acteurs, leur communication, leurs échanges et leur interpénétration nécessaires au bon fonctionnement d'un tel réseau.

Il paraît donc indispensable et prioritaire à la commission de relier ces acteurs par l'utilisation d'Internet.

La création de **l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat** devrait répondre en grande partie à ce besoin.

En effet, ces acteurs auront la possibilité de faire connaître leurs actions directement à partir d'un site internet créé à cet effet et pourront intervenir sur un forum dédié au sujet de l'entrepreneuriat.

Ce lieu d'échange contribuera ainsi, conformément aux vœux de la commission, à :

- réduire l'isolement des initiateurs,
- limiter les risques de « réinventer la roue »,
- nouer des liens et susciter des échanges et des synergies démultipliant l'efficacité, l'ampleur et la portée des actions imaginées et entreprises.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

- 1) **Assurer le bon fonctionnement et la pérennité de l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat**, en participant financièrement à l'enrichissement et l'actualisation de la base de données, l'animation du site, la réalisation et la diffusion des travaux d'analyse.
- 2) **Compléter ce dispositif par un « Annuaire » des acteurs**, chacun se réclamant du réseau se voyant affecter une adresse électronique de structure commune très identifiable de type :
Michel.dupont@entrepreneuriat.net

PROGRAMME D' ACTIONS N°3 : Mobiliser et former les enseignants

Les relais à utiliser prioritairement pour atteindre l'objectif que s'est assigné la commission sont les enseignants. Ils sont, en effet, en mesure d'impulser des actions ou faciliter leur mise en œuvre : conférences, témoignages d'entrepreneurs, visites d'entreprises, jeux, etc...

La sensibilisation, l'information et la motivation des enseignants sont donc des thèmes prioritaires qui doivent donner lieu à l'élaboration d'un plan d'actions.

Notons qu'une première formation dispensée dans le cadre d'un IUFM est en cours d'expérimentation en région Nord-pas-de-Calais.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

- 1) Inclure dans les programmes de formation initiale et continue dispensés dans les IUFM et autres organismes de formation d'enseignants, des **modules optionnels sur la création d'entreprise**.
Objectif pour l'année 2001-2002 : mettre en place au minimum une session de formation continue par Académie.
- 2) Organiser en 2002 une **session pilote d'« université d'été »** ouverte aux enseignants du second degré et aux promoteurs de l'esprit d'entreprise.
- 3) Attribuer un **crédit d'heures** pour les enseignants qui s'impliquent dans des actions de sensibilisation.
La gestion de ce crédit d'heures pourrait être confiée aux correspondants désignés dans les rectorats (cf. programme d'actions n°1).
- 4) **Sensibiliser les chefs d'établissement et les corps d'inspection** afin que cette activité soit valorisée et prise en compte dans le développement des carrières.
- 5) **Favoriser les échanges** entre enseignants (Internet, associations...) sur les actions menées et les matériels pédagogiques utilisés.
- 6) Impliquer les enseignants dans **des actions de terrain** liées à la création d'entreprise afin de leur apporter une connaissance la plus pratique possible de la création d'entreprise.
Ex : participation à des comités d'engagement de crédits ou de primes, à des réunions de clubs d'entrepreneurs, à des réunions de sensibilisation de créateurs....

PROGRAMME D' ACTIONS N°4 : Généraliser les opérations de sensibilisation et de formation à la création d'entreprise dans les établissements

Les actions et les expériences qui ont été menées auprès des élèves et étudiants ont eu un certain nombre de retombées positives directes et indirectes :

- Elles ont pu inciter les jeunes qui avaient un projet à le mettre en œuvre.
L'ambition de ces actions n'est pas de faire de toutes les personnes sensibilisées des créateurs d'entreprise, mais de donner envie à celles qui ont un projet de passer à l'acte. Cet effet incitatif a été confirmé par la récente enquête SOFRES sur l'évaluation des potentialités d'initiative des jeunes (janvier 1999) qui a été menée auprès d'élèves de classes de première, terminale et première année de BTS.
- Certaines d'entre-elles reposant sur une pédagogie de mise en situation ont permis aux jeunes d'acquérir un esprit de projet, d'initiative susceptible de contribuer à une meilleure insertion sociale : capacité à se sentir prêts à affronter la vie professionnelle (plus acteurs, plus impliqués).
- Elles permettent de préparer les jeunes à de nouvelles formes de travail : le marché du travail est en pleine mutation et il est important de faire prendre conscience aux élèves et étudiants qu'ils devront s'adapter à une nouvelle manière de travailler :
 - pas nécessairement pour un seul employeur,
 - pas nécessairement dans un seul lieu,
 - pas nécessairement avec une seule source de rémunération,
 - pas nécessairement en exerçant le même métier toute leur vie.
- Elles transforment le dialogue enseignants / enseignés : il a été remarqué un changement des comportements, les élèves ayant une autre perception du monde des enseignants et réciproquement. Certains enseignants reconnaissent avoir « découvert » certains traits de leurs élèves.
- Pour certains élèves démotivés, ces actions peuvent leur permettre de reprendre confiance en eux, confiance dans leurs perspectives d'avenir.
- Ces actions sont par ailleurs un très bon moyen de toucher l'environnement familial des élèves.
- Ces actions ont enfin permis de construire autour des établissements des plates-formes partenariales d'appui composées de chefs d'entreprises et d'acteurs de la création d'entreprise.

Pour toutes ces raisons, il apparaît nécessaire à la Commission de généraliser ces actions à l'ensemble des établissements et d'aider financièrement à leur mise en place.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Impulser, dès la rentrée 2001, pour chaque établissement d'enseignement (secondaire et supérieur) et chaque centre de formation des apprentis, la mise en œuvre d'un projet interdisciplinaire sur le thème de l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprise, présentant les caractéristiques suivantes :

- être mis en place en étroite collaboration avec les entrepreneurs et les opérateurs de la création d'entreprise,
- diffuser une pédagogie de projet,
- avoir un caractère transversal et donc mobiliser des disciplines multiples : enseignement général, tertiaire et industriel.

Une telle opération permettrait de :

- généraliser les actions de découverte de la création d'entreprise et de la PME, sous forme de conférences, témoignages...
- mettre en place des opérations de simulation de projets, études de cas, jeux...
- promouvoir les établissements techniques et professionnels comme centres de ressources des jeunes entreprises.

Enfin, cette opération pourrait se coupler avec un concours récompensant les équipes pédagogiques et les élèves concernés, décliné au niveau régional puis national.

PROGRAMME D' ACTIONS N°5 : Enseignement supérieur et articulation recherche/formation

- Par l'importance du potentiel scientifique et technologique qu'ils regroupent, les établissements d'enseignement supérieur constituent un remarquable gisement d'applications qui peuvent donner lieu à une valorisation par le secteur marchand et, singulièrement, à la création d'entreprise.
- Toutefois, la performance de l'enseignement supérieur français en matière de dépôts de brevets, de transfert de technologies, et de création d'entreprises demeure limitée. Elle a, en effet, été longtemps affectée par des obstacles culturels ou institutionnels.

Or, les attitudes culturelles qui freinent l'application des retombées de la recherche tendent à s'estomper :

- d'une part, les universitaires reconnaissent de plus en plus largement la légitimité et l'utilité d'une valorisation économique des résultats de leurs travaux ;
- d'autre part, les entreprises acquièrent une conscience claire de l'intérêt et de la fécondité d'une application des retombées de la recherche académique.

Cette évolution doit être encouragée par la reconnaissance de la valorisation des travaux des enseignants-chercheurs dans la gestion de leur carrière.

Quant aux obstacles institutionnels, la loi Allègre sur l'innovation et la recherche permet d'une part aux établissements de se doter d'instruments appropriés, et d'autre part aux personnels de bénéficier d'aménagements statutaires permettant de mieux reconnaître les efforts en matière d'application économique des résultats de leurs travaux.

- Dès lors, les conditions d'un réel essor de la création d'entreprises à partir de l'application des résultats obtenus par la recherche universitaire semblent réunies et permettent une réelle efficacité des incitations qui pourraient être adressées aux acteurs concernés.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

- 1) Mettre en réseau les différents acteurs susceptibles de diffuser l'esprit d'entreprise dans les organismes d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette mise en réseau pourrait se manifester par la création d'une Conférence des responsables d'incubateurs auxquels participent des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que par l'organisation de rencontres régulières entre responsables de cellules de valorisation et de services d'activités industrielles et commerciales (SAIC).

- 2) Développer les actions de sensibilisation et de formation destinées à faire émerger des projets de création ou d'application économique chez les doctorants ou les jeunes docteurs.

Les collectivités territoriales pourraient utilement être impliquées :

- en fédérant localement les établissements d'enseignement supérieur autour de ce thème,
- en les incitant à se regrouper pour mettre en place des actions de sensibilisation et formation,
- en organisant localement des manifestations du type concours de création d'entreprises.

- 3) Favoriser les partenariats entre organismes d'enseignement supérieur et de recherche, entreprises et financeurs.

Il convient en particulier de sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur à l'intérêt qu'ils trouveront à participer à la création de fonds d'amorçages, en liaison avec l'appel d'offres initié par la Direction de la technologie.

- 4) Reconnaître et valoriser l'entrepreneuriat comme une spécialité de recherche et de formation à part entière.

PROGRAMME D' ACTIONS N°6 : Recenser, réviser, impulser la production de matériels pédagogiques

Les actions préconisées ci-dessus doivent permettre la production de nouveaux outils et de nouvelles demandes de prescripteurs.

CONSTATS

- Les manuels scolaires actuellement utilisés ignorent la dimension entrepreneuriale et nécessitent d'être adaptés.
- Un certain nombre d'outils pédagogiques ont été produits, expérimentés ou le seront prochainement :
 - études de cas,
 - ouvrages,
 - modules,
 - mallettes pédagogiques
 - jeux, cédérom, vidéogrammes,
 - bandes dessinées...Ces outils sont peu connus, et mal valorisés...

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

- 1) Recenser les ouvrages et outils pédagogiques existants.
- 2) Engager une sensibilisation auprès des éditeurs et des auteurs afin de les inciter à réviser le contenu des ouvrages existants traitant de l'entreprise et de son rôle dans l'économie, et y ajouter une dimension entrepreneuriale (partenariat avec les groupements d'éditeurs).
- 3) Engager une action de sensibilisation auprès des Centres de Documentation et d'Information (CDI) et des Centres d'Information et d'Orientation (CIO).
- 4) Instituer un « prix du meilleur support pédagogique » décerné par un jury national.
- 5) Créer des manuels virtuels destinés à la formation des créateurs d'entreprises en rassemblant sur un site Internet des contributions théoriques et techniques et des études de cas.
Ces contributions seraient sélectionnées par un comité de rédaction et rassemblées sur la base d'une architecture cohérente mais flexible. Les travaux réalisés dans les différents établissements seraient ainsi capitalisés et mis à la disposition de tous les utilisateurs intéressés : enseignants, étudiants ou élèves intéressés par la création d'entreprise, porteurs de projets.